

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

L'An deux mille vingt

Le Cinq Novembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.10.2020

PRESENTS : FROMENT R., BOURNEL P., ROBIN A., SUREAU M., ARCHAMBAUD M., GROLLEAU D., KLEIN-ARRIGHI A-C, SOUCEK N., TRAVAUX J., CHEVRIER S., ADAM V.,

ABSENT : CLOCHETTE S.

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mme CLOCHETTE Sylvie à Mr FROMENT René

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 23 Septembre 2020
- PLU : Avis du Conseil Municipal sur le plan d'aménagement et de développement durable
- Promesses de Vente Lotissement de La Passerelle
- Boulangerie : nouveaux locataires des murs commerciaux et de l'habitation
- Avenant n°1 au contrat de la Société APAVE, vérification périodique des installations électriques dans les bâtiments communaux
- Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires au Centre Départemental la Gestion
- Renouvellement Contrat et remplacement du personnel communal
- Création emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Taux de la Taxe d'aménagement pour 2021
- Programme de plantations 2020
- Pont des Cinq Abbés
- Versement de la subvention à L'OGEC (Ecole Privée de Champagné-les-Marais)
- Décision modificative, budget communal 2020
- Paiement Assurance AREAS
- Appel aux Dons sinistrés de la Tempête « ALEX » dans les Alpes Maritimes
- Demande de subvention au Département « contrat Vendée territoire » dispositif transitoire
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Le Maire rend hommage à Mr PATY Samuel, professeur décapité suite à l'attaque terroriste islamiste perpétrée le 16 Octobre 2020 à Conflans Sainte Honorine et aux trois victimes à Nice, attaque au couteau à l'intérieur et aux alentours de la basilique Notre Dame.

Une minute de silence est observée.

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du second débat sur les orientations générales du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du PLU communal, notamment les modifications apportées à la version précédente du document.

La tenue de ce débat est formalisée par une présente délibération à laquelle est annexée le PADD du PLU. La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège de l'Intercommunalité et en Mairie de Sainte-Radegonde-des-Noyers durant un mois.

- Agrée en tant que nouveau locataire des murs commerciaux la SCI « TOCASOLIE » Monsieur SCANIECKI Thomas et Madame MICHEL Camille demeurant 3 Rue du Vivier à CHAMPCUEIL 91750 ou toutes personnes physiques qu'ils envisageraient de se substituer
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'absence du Maire à Signer un nouveau bail d'habitation avec les nouveaux locataires, aux conditions identiques au bail du 14 Mars 2018
- Donne tout pouvoir au Maire ou l'un de ses adjoints (en cas d'absence du Maire) à l'effet de signer tous actes et pièces relatifs aux ventes des lots n°12/35 et 37 du Lotissement de La Passerelle, chez Maître GROLLEAU Florent notaire à Chaillé-les-Marais.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat APAVE d'un montant de 116 € HT, concernant le contrôle électrique des gîtes de Pêche
- Accepte l'adhésion de la commune à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Accepte la création d'un emploi temporaire de 6 mois
- Accepte le remplacement du personnel communal en arrêt maladie
- Accepte la nomination en tant que stagiaire d'un employé communal actuellement en CDD
- Décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 1.5 %
- Accepte le programme de plantations de haies bocagères 2020 sur le chemin des Grands Prés sur une distance de 150 mètres.
- Accepte la proposition du SMVSA de stabiliser le Pont des Cinq Abbés par micro-pieux (sous réserve d'obtention de subventions), les communes de Marans et Ste Radegonde-des-Noyers reprendraient le tablier à minima et à leurs frais, sous réserve de l'accord de la Commune de Marans. La circulation est seulement autorisée pour les véhicules légers (maintien du portique)
- Accepte le paiement de la subvention à l'OGEC de Champagné-les-Marais d'un montant de 543 euros
- Est informé des nouvelles dispositions prises à l'Ecole Publique, la garderie et la cantine, compte tenu des mesures liées à la COVID – 19
- Valide la décision modificative 2020 - N°1, du budget communal
- Accepte le paiement de l'assurance du tracteur d'un montant de 706 euros
- Vote le versement de 1 000.00 € à l'Association des Maires et Présidents de l'Intercommunalité des Alpes Maritimes suite à la tempête « Alex » le 2 Octobre 2020
- Sollicite une demande de subvention au Département dans le cadre de Contrat Vendée transitoire, concernant le projet d'aménagement de la Rue de la Voie
- Questions diverses

Levée de séance 22 h 40